

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19747 - 76ÈME ANNÉE

Invasion du Capitole : « révolution orange » et nouveau Maidan à Washington

Si l'invasion du Capitole s'était déroulée dans un pays qui refuse de se faire dicter sa politique par l'Occident, nul doute que les « manifestants » auraient été présentés comme des défenseurs de la démocratie.

Une élection vient de se dérouler. Plusieurs mois avant, un candidat peu sûr de gagner, le président sortant, met en garde contre un risque de fraude électorale massive. Le soir du scrutin, ce candidat intervient pour revendiquer la victoire. Puis au fil des dépouillements montrant sa défaite, il continue sur sa lancée, affirmant que la victoire a été volée. Ensuite, ce candidat multiplie les recours sans succès. Enfin mercredi, plusieurs milliers de ses partisans ont manifesté avant d'investir le bâtiment officiel où se déroulait au même moment la séance de validation des résultats. Puis le candidat devenu chef de guerre a rappelé ses troupes à la maison.

Comme les « pro-démocratie » au Venezuela ou en Ukraine

Le scénario est donc le suivant : une campagne de décrédibilisation du scrutin, puis l'autoproclamation de la victoire, le cri à la fraude quand les résultats ne correspondent pas aux attentes, enfin la manifestation qui dégénère en plein cœur de la capitale. Ce n'est



sans rappeler ce qu'il s'est déjà passé dans d'autres pays. Il y eut notamment la « révolution orange » en Ukraine, les manifestations des nantis au Brésil qui chassèrent du pouvoir le Parti des travailleurs pour qu'ensuite l'extrême droite revienne au pouvoir, le coup d'État en Bolivie pour chasser un président largement réélu dès le premier tour et installer un régime pro-USA demandé par des manifestants pour la « démocratie », la tentative d'installer un président aux ordres de Washington au Venezuela...

Toutes ces manœuvres ourdies par les gouvernements successifs des États-Unis semblent s'être retournées contre leurs promoteurs.

L'arme se retourne contre son créateur

Si l'invasion du Capitole s'était déroulée dans un pays qui refuse de

se faire dicter sa politique par l'Occident, nul doute que les « manifestants » auraient été présentés comme des défenseurs de la démocratie. Les dirigeants occidentaux auraient alors qualifié le vainqueur légitime de l'élection comme le chef d'un régime dictatorial. Mais cette fois, c'est à Washington, capitale des États-Unis, qu'une telle opération a eu lieu.

Ceci n'est pas sans rappeler les attaques du 11 septembre 2001. Elles avaient été perpétrées par une organisation utilisée par les États-Unis pour combattre l'Union soviétique en Afghanistan, puis qui a échappé à son contrôle pour se retourner contre le gouvernement US.

Cette fois, c'est une « révolution orange » qui s'est déroulée à Washington sur fond de contestation des résultats d'une élection. Là aussi, une arme a échappé au contrôle de son créateur.

Lutte contre la pauvreté et solidarité

Intense activité à la Banque Alimentaire des Mascareignes

Ce jeudi 7 janvier 2021, l'activité est intense dans l'entrepôt de la Banque Alimentaire des Mascareignes situé à la Saline. Camille Dagorne, sous-préfète tout juste installée à La Réunion est venue rencontrer l'équipe de l'association afin de faire état des objectifs et des besoins. En même temps, une délégation de Fondker a fait une livraison de produits. Un moment important pour bien commencer l'année !

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas vraiment dans l'aide alimentaire. Il y a quelques mois, les demandes multipliées par 3 de colis alimentaires vidaient littéralement les entrepôts de l'association. Aujourd'hui, les appels à dons et les demandes officielles lancées par Marcel Techer, Président de la Banque Alimentaire des Mascareignes et Bruno Prochasson, Secrétaire Général ont été entendus. Des partenariats privés et les aides publiques ont permis de reconstituer des stocks afin de maintenir la continuité des services dispensés aux familles bénéficiaires.

Une partie du Fonds européen promise est arrivée, ainsi que l'ensemble des dons offerts par la Région Réunion. Des mobilisations privées effectuent des livraisons à l'instar de l'association Fondker



Marcel Techer, Président de la BAM a reçu vendredi 8 janvier, une délégation de l'Etat et des membres de l'association Fondker.

qui a livré différents produits locaux (riz, conserves de tomates, grains, etc.)

Cette livraison a été effectuée sous les yeux de la sous-préfète chargée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Camille Dagorne, qui vient de prendre son poste à la Préfecture. Avec son équipe, elle est venue à la rencontre de l'équipe de bénévoles de la Banque Alimentaire des Mascareignes afin de faire le point sur l'organisation de l'aide alimentaire à La Réunion et sur les projets en cours.

« Nous préparons la Banque Alimentaire de demain, c'est essentiel », explique Bruno Prochasson. « Nous venons de vivre une année très spéciale et très difficile. Nous avons été témoin de la précarité financière de nombreux foyers à La Réunion. Nous nous devons d'être exemplaire pour répondre à tous besoins éventuels », continue Marcel Techer.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Agressions sexuelles sur les enfants

Le livre de Camille Kouchner dénonçant les faits d'inceste exercés par son beau-père sur son frère jumeau, ravive le débat sur cette abomination, ce crime, perpétré sur des enfants et adolescents, sans défense. Qui peut protéger les enfants de ces faits ? Et comment ? La loi française est-elle suffisamment efficace ?

Selon l'enquête Ipsos réalisée pour l'association Mémoire Traumatique et victimologie, publiée en octobre 2019, 165 000 enfants en France, sont victimes de viols et de violences sexuelles, chaque année. La dernière enquête Virage conduite par l'Institut national d'études démographiques (INED), sortie en novembre 2020, estime que 96 % de ces agressions seraient commises par des hommes. Les filles sont plus touchées que les garçons, mais d'une manière générale, c'est l'Enfant, la proie facile, « gentille », l'innocent, qui est visé. Toutes les classes sociales sont concernées.

Le mouvement « Innocence en danger » certifie que seuls 0,3 % des agresseurs seraient finalement inquiétés par la justice. Dans la grande majorité, les enfants en parlent au moins à un adulte mais, comme cela est dénoncé dans l'ouvrage cité en introduction, les faits sont tus par l'entourage. Si les agressions sexuelles sur mineurs au sein des églises, des institutions, du milieu sportif, ont beaucoup été médiatisées, on sait moins que ces agressions sur enfants se passent le plus souvent dans le cercle familial.

Extrait de l'enquête Virage : « les hommes de la famille (pères, frères et demi-frères, oncles, grands-pères, autres hommes de la parenté, beaux-pères...) ou proches de la famille représentent la quasi-totalité des auteurs de violences sexuelles. Tous les milieux sociaux sont confrontés aux violences au sein de la famille ou du proche entourage – qu'elles soient psychologiques, physiques ou sexuelles – et les violences ont commencé à de très jeunes âges, ont souvent été répétées et ont perdu plusieurs années tant chez les femmes que chez les hommes »

Où en est la loi ?

La loi sur ce sujet en France est en constant changement, signe qu'elle n'est pas satisfaisante en l'état actuel.

En effet, de nombreuses associations militent pour l'imprescriptibilité des faits de viols et agressions sexuelles sur mineur ainsi que l'instauration d'un seuil d'âge de non-consentement, en dessous du-

quel tout acte sexuel serait considéré comme un viol. Malgré les tentatives récentes de réécriture de la loi, les choses avancent peu et régressent même parfois. Ainsi, en 2019, Marlène Schiappa, la ministre de l'égalité homme-femme, qui avait un temps proposé d'instaurer ce seuil à 15 ans, a dû revenir sur sa proposition.

En France la prise de conscience ne semble pas suffisante. Au Canada par exemple il n'y a pas de prescription pour des faits de viol. Cependant, en novembre 2020 en France, le Haut conseil à l'égalité (HCE) a rappelé l'importance de l'instauration d'un tel seuil dans la loi, car selon eux, « l'enfant n'a pas la maturité cognitive nécessaire pour accepter en connaissance de cause un rapport sexuel ». Et, en décembre le gouvernement a décidé de mettre en place une commission indépendante sur les violences sexuelles faites aux enfants. Cette commission sera dirigée par Élisabeth Guigou, ancienne garde des sceaux. L'objectif est « d'organiser la prévention, la prise en charge des victimes et des auteurs ». Espérons que des propositions et des actions concrètes en découlent.

Les actions doivent être doubles : prendre en compte la victime et l'agresseur.

Elles doivent permettre de protéger les éventuelles victimes en leur apprenant d'une part ce qui est interdit, et d'autre part comment se défendre. Par ailleurs, il faut armer les victimes et leur entourage, pour faire face à la situation dans l'intérêt de l'enfant. Trop souvent la culpabilité, la crainte de « gêner » la famille, l'emportent. Or, dans ce domaine, la honte doit changer de camp.

Il faut également permettre aux agresseurs de prendre conscience de leur grave problème, des conséquences de leurs actes et leur ouvrir la voie à une prise en charge avant ou en cas de passage à l'acte.

En tout état de cause le tabou sur ce sujet doit être levé, nous devons en parler le plus largement possible dans les médias en vue d'aider les familles. C'est un problème de santé publique. Comme pour le tabac et l'alcool, des campagnes régulières de sensibilisation devraient être faites.

« Faites les enfants heureux, vous les ferez meilleurs » disait Victor Hugo, alors offrons à nos enfants un monde où on les respecte dans leur intégralité, où on ne touche pas à leur corps et où on leur apprend à se défendre des fous et des malades de notre société. Nos enfants méritent le meilleur.

Julie Pontalba

Otè

François Vatel lé mor pou moïnss ké sa !

Mi panss zot i koné lo zistoir l'ariv François Vatel in mète d'otèl dann tan Louis XIV. Si zot i koné pa l'afèr dirèktoman, mwin lé sir é sèrtinsak la parti lékol i ansouvien in mète la markiz dé Sévigné, in fam de mètre sèlèb téi rakont sa fiy Madam de Grignan sak téi éspass an parmi bann moun la ote. Donk kossa l'ariv lo Vatèl ? Lo Vatel an késtyon té i travaye konm mète d'hotel, la kour lo prinss Condé.

A s'ki parétre, lo gran Condé téi rossoi lo roi Louis XIV é li la domann Vatel pou roganiz ropa pou 3000 pèrsone mé lé shoz la pa spass konm k'i fo : la vèye o soir in zédi l'avé pliss zinvté ké lo troi mil prévi é in pé la pa gingn manzé-an touléka la mank la vyann. Landomin li sava o nouvèl pou oir si poisson l'arivé (téi apèl sa la maré), ala ké l'ariv zis in pé... Final de kont li suisid ali avèk son lépé é poisson ankantité l'ariv apré son déssé.

Pou kossa mi di azot sa ? Pars sak i ariv dopi in pé d'tan gouvèrnman fransé i fé panss amwin François Vatel. Dopi komansman l'ané l'ariv lo zistoir d'mask, aprés l'ariv lo problèm test, astèr néna problèm vaksin. La kanpagn lé dir pou dékolé alé oir dann tout péi sa i marsh a popré bien. Antansyon la pa ké mi aplodi 2 min zot vaksin mé kan in gouvèrnman i antropran in n'afèr, lo moins ki fo domann ali sé ké sak li déside i marsh kant – mèm in pé myé ké sak gouvèrnman-la i antropran.

Alor kossa i fé dann in ka konmsa ? Lo moïnss ki fé sé démissionne bann réponsab kisoï minis la santé, kisoï lo dirèktèr la santé, kisoï lo prézidan li mèm si son bann fizib i sote pa. An touléka, d'aprè sak mi panss si lété dann tan Louis XIV, moin lé sir é sèrtin néna in pé nora té fine anbastiyé, pétète mèm nora fé sote zot kolé... pé sfèr mèm dann inn-dé péi in pé nora fé Hara-kiri. Mé koméla dan la Franss I fé pi dé shoz konmsa. In sakré bénédiksyon pou lo moun dann l'inkapacité.

François Vatèl d'aprè mwin lé mor pou moins ké sa.

Justin